

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **98 (1962)**

Heft 27

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

596

M O N T R E U X

1 0 A O U T 1 9 6 2

X C V I I I e A N N É E N o 2 7

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S. A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.-; ÉTRANGER FR. 24.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Bex,
au pied des
Alpes
vaudoises



Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

Ecole cantonale d'administration de Saint-Gall

Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes, les Télégraphes-Téléphones, Swissair. Les cours durent 6 mois et donnent aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (2 ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au 30 septembre 1962.

Ouverture du cours 23 octobre 1962.



Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



CITO MASTER 115

L'hectographe le plus
vendu dans les écoles,
instituts, collèges.
Démonstration sans enga-
gement d'un appareil
neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHÂTEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle.

Alkoholfreies
HOTEL-RESTAURANT

OBERBERG

NEUHAUSEN AM RHEINFALL

Si votre classe visite la **Chute du Rhin** ne manquez pas de loger ou de vous ravitailler chez nous. Dépendance spécialement installée pour le logement d'écoles et de touristes.
Tél. (054) 5 14 90.

+ TOT que + TARD

Vous aurez à enseigner la Mathématique des Ensembles. Initiez-vous à cette technique en suivant le cours par correspondance de l'Ecole des Techniques Nouvelles de Paris. — Renseignements en Suisse à M. R. Troesch, 49, Quai Ch.-Page, Genève.

Congrès du Syndicat national des instituteurs de France

A Toulouse, du 12 au 15 juillet, se sont réunis, pour leur congrès annuel, quelque six cents délégués représentant plus de 220 000 membres, soit près du 90 % du corps enseignant primaire français.

Assister à leurs débats, participer à leurs rencontres fraternelles, vivre dans cette ambiance de franche cordialité et de bonne humeur, c'est éprouver le sentiment jamais ressenti ailleurs à un tel degré d'appartenir à une corporation vivante à laquelle d'emblée on se sent associé. Non pas qu'on y prenne parti puisque les sujets discutés nous sont étrangers, mais on salue avec joie cette liberté de paroles, cette franchise d'expression inhabituelle pour nous, vives mais toujours dignes, dites sans haine, sans attaque mesquine contre le gouvernement ni contre qui que ce soit. C'est ainsi que, en une journée, de 9 heures du matin à 9 heures du soir, 62 orateurs se succédèrent à la tribune, critiquant ou louant telles attitudes du Bureau national, tous écoutés jusqu'au dernier, interrompus souvent par des applaudissements ou des bruyantes protestations, exprimant des idées opposées — oh ! combien ! — avec une vive éloquence, mais tous se retrouvant le soir plaisantant, fraternisant dans la plus franche camaraderie.

Pourtant les sujets de mécontentement, voire d'inquiétude ne manquent pas à nos collègues : insuffisance du budget de l'Education nationale, pénurie de maîtres et de locaux d'où surcharge des effectifs et de nombreux échecs scolaires (en Seine-et-Oise par exemple, le 52 % des écoliers de 10 ans ont un retard scolaire), accession des instituteurs à l'enseignement dans les collèges d'enseignement général, zones de salaires, prolongation du temps d'activité des instituteurs (aujourd'hui, le 50 % du corps enseignant est âgé de moins de 30 ans), menace de faire des écoles maternelles des jardins d'enfants, telles sont les questions — et j'en passe — qui alimentèrent le débat suscité par le rapport moral présenté pour la première fois par le nouveau secrétaire général, Pierre Desvallois, avec une tranquille autorité.

La pédagogie eut, elle aussi, sa très large part puisque toute la matinée du 15 juillet lui fut consacrée après que Jeanne Lordon eut donné lecture d'un re-

marquable rapport de synthèse concernant la formation professionnelle des maîtres, la qualification de l'ensemble des instituteurs, leur perfectionnement et leur adaptation aux nouvelles obligations de l'enseignement. On ne saurait résumer ici les conclusions admises, bornons-nous à signaler que « le congrès, inquiet de constater que le recrutement difficile des professeurs d'Ecole normale constitue l'un des aspects les plus graves de la crise de recrutement du personnel, demande qu'un rang prioritaire soit accordé aux besoins des établissements qui assurent la formation des futurs maîtres et que soit donnée « aux éducateurs des éducateurs » une double qualification de spécialistes et de pédagogues. »

Tout avait commencé le 12 juillet par une séance d'ouverture dans laquelle chaque délégation invitée apportait son message particulier. Certains orateurs suscitérent de longs applaudissements, ainsi Llopis, président des Espagnols en exil et le représentant du corps enseignant du Sénégal en costume de cérémonie de son pays, mais ce fut avec une véritable émotion que l'on entendit un instituteur kabyle, M. Remly, déclarer, au nom du Syndicat général des enseignants algériens, que « la reconnaissance infinie du peuple algérien va à tous nos amis français qui nous ont soutenus et ont souffert avec nous. L'Union générale des travailleurs algériens affirme que les enseignants français recevront des garanties politiques et humaines. Nous nous engageons à ce que leurs conditions de vie soient des plus normales. »

Pendant que les commissions étaient au travail, les invités furent conduits au pittoresque village de Revel, patrie de Vincent Auriol, puis à St-Ferréol et au Lampi où les eaux de ruissellement accumulées constituent des lacs charmants retenus par les barrages de terre établis au temps de Colbert pour alimenter le canal du Midi. Le samedi, ce fut la grande excursion de toute la journée à travers une campagne riante jusqu'à Luchon et à Superbagnère d'où l'on domine les premières pentes boisées des Pyrénées. Nos collègues français nous ont gâtés et nous leur disons notre très vive reconnaissance.
A. Chz.

VAUD

VAUD

Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Robert Schmutz, Cressire 22, La Tour-de-Peilz

Procès-verbal du 6e Congrès SPV

27 janvier 1962,
au cinéma Capitole, à Lausanne

Il est 8 h. 55 lorsque le président Louis Vivian, Lausanne, ouvre ce 6e Congrès en invitant les quelque 1200 participants à chanter le premier verset du « Petit Village » de Dalcroze.

Les invités sont salués et remerciés pour l'intérêt qu'ils portent à nos travaux. Nous citerons la présence de MM. P. Oguey, conseiller d'Etat ; J. Zeissig, directeur de l'Ecole normale ; G. Jaccottet, municipal, Lausanne ; Georges Chevallaz, membre d'honneur de la SPV ; Decorvet, chef du personnel ; R. Michel, Lausanne, secrétaire général de la FIAI ; Perrot, président de la SPR ; G. Willemin, rédacteur du Bulletin corpo-

ratif ; Pulfer, trésorier de la SPR ; C. Freymond, président de la Fédération, les représentants de la SVMS, les invités des sections amies de Genève et de Neuchâtel, les invités officiels des sous-sections de la SPV et ceux de la presse. Se sont fait excuser : MM. Solberger, conseiller d'Etat, et Martin, chef de service.

A. Assemblée de la Société coopérative « Caisse de secours et d'invalidité »

L'ordre du jour, publié dans l'« Educateur » No 44 du 22 décembre 1961, est lu, puis adopté.

1. Procès-verbal (Ed. 13.10.61) : sa lecture n'est pas demandée et il est adopté.

2. Rapport du Conseil d'administration (Ed. 19.1.62) : il est adopté avec remerciements à A. Rochat, Premier.

3. Rapport des vérificateurs des comptes (Ed. 19.1.62) : il est accepté.

4. Budget et cotisations : A. Rochat présente le budget 1962 : une somme de 11 000 francs est prévue pour les secours. L'assemblée accepte ce budget à l'unanimité.

5. Propositions individuelles et des sections : néant.

6. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

7. Election de deux membres du Conseil d'administration.

Les points 6 et 7 sont renvoyés aux Nos 8 et 9 de la deuxième partie de notre congrès.

Cette première assemblée est levée à 9 h. 10.

La parole est ensuite accordée à M. Georges Chevallaz, ancien directeur de l'Ecole normale, qui, dans un message optimiste, nous invite à découvrir dans l'exercice de notre profession les éléments positifs et à ne pas nous laisser submerger par les désillusions. Il est chaleureusement applaudi.

B. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

L'ordre du jour publié dans l'« Educateur » du 22 décembre 1961 est lu et adopté.

1. Procès-verbal (Ed. 13.10.61) : sa lecture n'est pas demandée et il est adopté.

2. Rapport des vérificateurs des comptes (Ed. 19.1.62) : il est adopté.

3. Budget et cotisations : notre caissier, André Rochat, propose une augmentation de la cotisation de 10 francs, dont 5 fr. 50 pour la SPR, 2 fr. 50 pour le Congrès de Bienne et 2 francs pour la SPVE. Barraud, Vevey, demande que les appointements du Comité central soient augmentés. R. Cardinaux, Ecoteaux, pense que l'on doit prévoir une cotisation annuelle de 50 fr., soit 15 francs de plus qu'en 1961. Après quelques autres avis exprimés par Germond, Lavanchy et A. Rochat, nous passons au vote : à l'unanimité moins quelques voix, l'assemblée fixe la cotisation à 50 francs.

4. Discussion du rapport du Comité central (Ed. 19.1.62) : chacune des parties de ce rapport est mise en discussion. Celle-ci n'est pas utilisée. Signalons que Robert Pasche, ancien président central, remplace Pierre Vuillemin, nommé municipal à Lausanne, en qualité de délégué de la SPV auprès de la Fédération et auprès de la commission paritaire.

R. Michel, Lausanne, remercie le Comité central pour le travail accompli et pour le rapport très riche du président G. Pittet. Il émet le vœu que l'information des sections et des membres soit encore plus généralisée.

G. Pittet remercie et signale deux problèmes importants qui seront à étudier :

1. l'orientation des élèves ;
2. la formation des maîtres.

Puis le rapport est adopté avec remerciements au Comité central.

5. Distribution des diplômes aux membres honoraires : 24 institutrices et 14 instituteurs reçoivent des mains de G. Ehinger leur diplôme. Ce sont :

Mmes Julie Benoit-Guignard, Emma Ducommun-Bornand, Madeleine Henny-Wagnière, Suzanne Meylan-Gétaz, Madeleine Noverraz-Faillettaz, Cécile Pons-Perret, Elise Ramponi-Duboux, Juliette Raymond-Cand, Mlles Blanche Berguerand, Denise Bonard, Nelly Bron, Edmée Chaudet, Suzanne Cuénoud, Elise Duper-

ret, Claire Epars, Marguerite Kohler, Hélène Monnet, Marie-Louise Piccard, Andrée Porchet, Louisa Rochat, Frida Schneider, Jeanne Simonin, Marie Tissot, Vivienne Viret,

MM. André Berger, Jules-Henri Bernard, Paul Burnet, Charles Cavin, André Chappuis, André Ducommun, Albert Mayor, Alfred Mayor, René Mingard, Henri Pahud, Louis Pidoux, Georges Reymond, David Stuby, Gaston Teuscher.

6. Message du Comité central SPR par M. A. Perrot, président : Après avoir apporté le salut de la « Romande », cette inconnue..., A. Perrot, Bienne, nous parle des problèmes qui préoccupent son comité à la veille du Congrès de Bienne. Vu l'évolution actuelle dans le domaine de l'instruction publique, on va vers de profondes modifications de la SPR. Il demande un effort de chaque membre et rappelle que, dès 1962, ce sera au tour de la SPV de prendre en mains les destinées de la SPR. Cet exposé est longuement applaudi.

7. Propositions individuelles et des sections :

- a) Aucune proposition individuelle n'a été formulée ;
- b) Présentée par Mlle Juliette Epars et adoptée par la section du Pays-d'Enhaut, la proposition suivante est lue par Mlle Barras, qui excuse l'absence de Mlle Epars, malade :

« Constatant que, dans les assemblées de délégués SPV, les institutrices ne sont pas suffisamment représentées, nous demandons que la formation de la dite assemblée soit revue. »

Dans son commentaire, Mlle Barras propose qu'une société de maîtresses primaires soit formée.

Plusieurs orateurs relèvent pertinemment que rien dans nos statuts ne s'oppose à ce que les femmes soient désignées pour siéger à cette assemblée des délégués : c'est l'affaire des sections de présenter davantage de dames et aux dames d'accepter les charges qui leur sont proposées !...

Quant à la création d'une association de maîtresses primaires, elle est jugée dangereuse pour l'unité de la SPV.

Mise aux voix, la proposition du Pays-d'Enhaut est repoussée par l'assemblée à l'unanimité.

c) Jean-Pierre Paquier, Château-d'Ex, au nom de la section du Pays-d'Enhaut, considérant que le problème des allocations de ménage et de celles pour enfants n'a pas trouvé de solution satisfaisante, fait la proposition suivante :

« Etudier la création d'une caisse corporative d'allocations familiales alimentée, pour la moitié, par la part actuelle de l'Etat, exprimée en % (éventuellement augmentée des demandes en cours) et, pour l'autre moitié, par un même % payé par tous les membres du personnel enseignant.

» Cette caisse devrait pouvoir distribuer une allocation de ménage de l'ordre de 100 à 150 francs et une allocation par enfant de 100 francs environ. Les deux allocations devraient être supprimées lorsque la femme exerce une profession. »

R. Reichenbach, Maraçon, tout en reconnaissant la nouveauté du plan proposé, se demande s'il est vraiment heureux. Il soupèse longuement les données du problème et arrive à la conclusion que ce projet n'est pas recevable dans sa forme actuelle.

R. Nicole, Lausanne, propose d'accepter la proposition de la section du Pays-d'Enhaut en la transmettant au Comité central pour étude.

Vote : la majorité de l'assemblée accepte l'étude de ce problème avec renvoi au Comité central.

Discours de M. P. Oguey, conseiller d'Etat : Ce discours a été publié dans l'« Educateur » du 9 février 1962. M. P. Oguey remercie la SPV de l'invitation à ce 6e Congrès, puis rappelle la situation de l'école vaudoise en 1961, qui manquait de 60 titulaires ! Il évoque la mesure prise par le Département de l'instruction publique et la réaction du Grand Conseil et celle de la SPV. Puis l'on repartit à zéro ! M. le Conseiller d'Etat passe en revue un certain nombre de problèmes dont le système des indemnités d'éloignement, la hausse des traitements, l'égalité des traitements entre hommes et femmes, la motion Jaunin. Pour terminer, il apporte ses souhaits pour la réussite du prochain congrès SPR de Bienne. De nombreux applaudissements saluent la fin de ce discours.

8. Election statutaire du bureau de l'assemblée : Mme Girola, Veytaux, se retire après quatre années de collaboration ; elle en est remerciée, puis l'on procède à son remplacement. Est élue, Mlle Jacqueline Bérard, Yverdon.

Le bureau sera donc constitué de L. Vivian (Lausanne), R. Renaud (Gimel), G. Lüdi (Vaulion) et Mlle F. Benguerel (Lavigny) et J. Bérard (Yverdon).

9. Election de deux membres du Comité central : MM. Gaston Pittet et Pierre Badoux arrivent à la fin de leur mandat. Ils sont vivement remerciés par le président Vivian qui leur remet à chacun un cadeau souvenir.

Pour les remplacer au sein du Comité central, une élection avait été organisée par le bureau de l'assemblée. Trois candidats étaient en présence : Henri Cornamusaz (Pompaples), Jean-François Ruffetta (Bussigny), Robert Schmutz (La Tour-de-Peilz).

Le scrutin fut ouvert à 8 heures, différentes urnes ayant été placées dans le hall du Capitole et il fut fermé à 11 h. 30. Il donna les résultats suivants :

Bulletins délivrés et rentrés, 766 ; nuls, 7 ; blancs, 1 ; valables, 758. Sont élus : MM. Robert Schmutz, 655 suffrages ; Jean-François Ruffetta, 355 suffrages. M. Cornamusaz a obtenu 307 voix.

Le Comité central sera donc formé de Mlle F. Wari-del (Yverdon) et de MM. G. Ehinger (Lausanne), A. Rochat (Premier), R. Schmutz (La Tour-de-Peilz) et J.-F. Ruffetta (Bussigny).

M. le Président lève la séance à 11 heures et invite chacun à venir entendre au collège secondaire de Béthusy la conférence de M. Héron de Villefosse intitulée « Le Paris de François Villon ».

Le président : L. Vivian.

Le secrétaire : G. Lüdi.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la SPV, à Renens, le 26 mai 1962

En présence de quelque 300 membres, le président Louis Vivian, Lausanne, ouvre cette importante séance à 15 h. 15, en saluant MM. Aegerter, municipal des Ecoles à Renens, Perrot, président du Comité central SPR, et en excusant l'absence de M. Georges Chevallaz, membre d'honneur de la SPV.

L'ordre du jour sera suivi tel qu'il a été publié dans l'« Educateur » No 16 du 4 mai 1962. Il est le suivant :

1. Motion Lavanchy : secrétariat permanent ;

2. Statuts SPR ;
3. Maîtres auxiliaires ;
4. Motion Paquier ;
5. Propositions des sections et propositions individuelles.

1. Motion Lavanchy : secrétariat permanent

La parole est à A. Veillon, président de la commission, dont le rapport a paru dans l'« Educateur » No 17 du 11 mai 1962. Après avoir remercié le Comité central pour sa précieuse collaboration et les membres de la commission pour le sérieux avec lequel ils se sont penchés sur ce problème, A. Veillon propose de modifier la quatrième conclusion du rapport en remplaçant « ses attributions sont » : ... » par « ses attributions pourraient être : ... ».

Lors de la discussion qui suivit, aucune remarque n'est faite sur la **première partie** du rapport, soit sur les travaux de la commission. La **deuxième partie**, les conclusions du rapport, comprend quatre points. Les trois premiers ne donnent lieu à aucune discussion. Quant au quatrième point, Robert Michel, Lausanne, demande plus de précisions au sujet du rôle qu'on attend du futur secrétaire central. A. Veillon pense qu'il s'agit non seulement d'un travail de dactylographie, mais de seconder le CC en effectuant des recherches, en préparant des dossiers, en donnant force renseignements, bref, en étant le « bras droit » du CC. R. Michel se déclare satisfait. La **troisième partie** est le plan financier préparé en collaboration avec le CC. Il est prévu une augmentation de 10 francs.

Plusieurs orateurs demandent la parole dont MM. A. Delacrétaz (Morges), J. Vienet (Roche), E. Barraud (Vevey), G. Bovay (Renens). Delacrétaz trouve le cahier des charges du secrétaire trop lourd, pense qu'il faudra tôt ou tard songer à une dactylo, se demande si les finances de la SPV seront suffisantes pour couvrir les frais de ce bureau et propose de continuer l'étude car il trouve le budget trop hâtivement élaboré. Vienet se demande pourquoi il n'a pas été prévu immédiatement un ou même deux postes de dactylo. Barraud fait remarquer que, en 3 ans, nos cotisations passeraient de 35 fr. à 60 fr., invite chacun à la prudence et se demande quelle sera la réaction des membres de la SPV. Bovay, à l'ouï de certaines remarques, se demande si l'on veut tout à coup décharger le CC de tous ses travaux et rappelle que le chef reste le CC. Il propose d'aller par étapes en commençant par le poste de secrétaire, pour ensuite en venir à celui de la dactylo. G. Ehinger, A. Rochat, au nom du CC, et A. Veillon, au nom de la commission, répondent aux diverses remarques ci-dessus, puis nous passons au vote.

A l'unanimité, moins 7 voix, l'assemblée adopte le rapport et ses conclusions.

Après ce vote, G. Pittet, Saint-Prex, ancien président de la SPV, émet le vœu que ce soit la femme membre du CC qui visite les malades et non le secrétaire.

2. Statuts SPR

Louis Vivian, président, reprend ces statuts chapitre après chapitre et les soumet à l'approbation de l'assemblée. Au chapitre I : Buts, une adjonction proposée par la section de Lausanne et approuvée par les délégués vaudois à la SPR est acceptée par l'assemblée, elle est la suivante : Art. 2 (en conclusion des

lettres a à e). « Elle n'intervient auprès des autorités d'un canton qu'avec l'assentiment de la société cantonale intéressée, celle-ci restant juge des moyens d'action. » Ch. Cornuz, Lausanne, s'étonne de ne pas trouver à l'art. 12 d'assemblée générale SPR et H. Cornamusaz, Pompaples, lui répond que c'est sur proposition des délégués vaudois que cette assemblée générale a été supprimée. Perrot, président de la SPR, souligne qu'il y a souvent malentendu : le Congrès n'a aucun rapport avec une assemblée générale, il n'a pas à prendre la place de l'assemblée des délégués. Aucune autre modification n'est proposée : ce projet des statuts SPR sera encore discuté puis adopté ou refusé par l'assemblée des délégués SPR. Enfin, le président Vivian, donne lecture d'une résolution présentée par les délégués vaudois à la SPR qui a la teneur suivante :

« L'assemblée générale de la SPV, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de la SPR et de leurs répercussions financières, adopte la résolution suivante :

1. Elle appuie les efforts entrepris par la SPR pour renforcer sa cohésion, son autorité et son efficacité.

2. A cet effet, elle fait confiance à ses délégués à la SPR pour la discussion et l'adoption des dits statuts, sous réserve de l'adjonction proposée à l'art. 2.

3. En particulier, elle les invite à appuyer le projet de création d'un secrétariat semi-permanent. »

Pour répondre à J.P. Rochat, Blonay, il est précisé qu'il n'y aura pas double emploi entre le secrétaire de la SPV et celui de la SPR. Financièrement, il faudrait prévoir 4 à 5 fr. d'augmentation supplémentaire de la cotisation SPV dont le total ascenderait alors à 65 fr. environ.

La résolution ci-dessus est adoptée à l'unanimité moins une voix.

3. Maîtres auxiliaires

R. Michel, Lausanne, présente un rapport très complet faisant l'historique des événements à partir du 3 juillet 1961, date d'une mémorable assemblée générale extraordinaire de la SPV !...

Le problème a été longuement repris par la SPV et la commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire. Aujourd'hui, un projet de programme pour la formation accélérée d'instituteurs et d'institutrices a été mis au point par la commission ci-dessus mentionnée. Les points suivants ont été prévus :

1. Période des inscriptions. 2. Etude des candidatures. 3. Examen d'admission provisoire. 4. Période de formation générale. 5. Examens d'admission définitive. 6. Période de formation personnelle. 7. Période de formation pédagogique. 8. Examens finals. 9. Complément de formation. 10. Brevet. Le projet concerne les candidats qui ont une formation au moins égale à celle de l'EN. C'est une mesure unique, un palliatif. G. Pittet souligne l'atmosphère de confiance qui a régné dans les contacts entre délégués de l'Etat et ceux de la SPV lors de l'élaboration de ce projet qui marque un réel progrès sur le communiqué initial du DIP de juin 1961.

Après une discussion assez longue, relative au vote d'un ordre du jour proposé par J.P. Rochat, l'assemblée charge finalement le CC de répondre au Département et lui fait confiance en ce qui concerne les termes de cette réponse.

4. Motion Paquier

Le rapport de la commission pour l'étude de cette motion relative à la création d'une caisse corporative d'allocations familiales est lu par le président Vivian, en l'absence du rapporteur, excusé. Au cours de ses trois séances, la commission constata que, théoriquement, la motion pourrait avoir une suite mais que son application n'était pas réalisable mathématiquement parlant.

En conclusion, la commission prie le CC de prendre acte des données intéressantes apportées par l'étude de la motion et de rechercher un autre moyen d'améliorer la situation injuste dans laquelle se trouvent les familles où la mère ne peut travailler au dehors ou ne désire qu'accomplir, aussi complètement que possible, sa vocation de mère et d'épouse.

Sur quoi, un membre de la commission, H. Liard, Lausanne, donne lecture d'un rapport complémentaire qu'il a rédigé avec l'approbation de la commission, et où il prie le CC :

1° de défendre avec opiniâtreté la position prise dans le rapport présidentiel de 1962. (Educateur n° 2 du 19 janvier 1962).

2° d'envisager un tarif différentiel lors des revendications futures.

3° de faire son possible pour obtenir au plus tôt une aide efficace et substantielle à la famille et de lui assurer une répartition normale et surtout équitable des revalorisations à venir.

Les conclusions du rapport de Paquier et celles du rapport complémentaire de Liard sont acceptées par l'assemblée avec renvoi au CC pour étude.

5. Propositions individuelles

Le président SPR, Perrot, félicite la SPV pour les décisions qu'elle vient de prendre et engage chacun à venir au Congrès SPR qui se tiendra à Bienne les 23 et 24 juin 1962.

Il n'y a pas d'autres propositions individuelles, et le président lève la séance à 17 h. 45.

Le président : *L. Vivian.*

Le secrétaire : *G. Lüdi.*

Une petite ville à la page !

Je me plais à signaler à la SPV que les autorités grandsonnoises ont décidé de verser, à titre d'indemnité de résidence et de prime de fidélité, une allocation complémentaire aux membres du corps enseignant local, dès le 1er janvier 1962.

Elle leur sera versée, sans distinction d'état civil, dès l'entrée en fonction, que la nomination soit provisoire ou définitive, sur les bases suivantes :

de la 1re à la 5e année	100 francs par trimestre
de la 6e à la 10e année	125 francs par trimestre
dès la 11e année. . . .	150 francs par trimestre

Nous remercions les autorités pour cette décision qui leur assurera, souhaitons-le, un personnel enseignant stable et, en cas de mise au concours, de nombreux candidats.

A. M.

Assemblée des maîtres de classes supérieures

(Retardé)

Le comité de l'Association a eu l'heureuse idée d'inviter à un forum trois maîtres secondaires, M. Ph. Monnier, directeur du collège de Tramelan, M. René Trümpler, de Stäfa, et M. Zuchuat, représentant le Valais. Berne, Zurich et le Valais viennent en effet de mettre sur pied de nouvelles structures scolaires et il était intéressant d'entendre exposer l'orientation donnée à l'enseignement dans ces trois cantons.

La tendance générale paraît bien être une extension de ce qu'il serait propre d'appeler, comme l'a suggéré M. J.-P. Rochat dans son rapport, sur l'Ecole romande, une **école moyenne**, où toutes possibilités seraient données aux enfants d'intelligence normale de développer au maximum leurs facultés, et aux autorités scolaires d'orienter chaque élève, avec l'assentiment des parents — ces derniers restant libres sur ce point — vers la forme d'enseignement qui lui semblerait la plus favorable. En bordure supérieure, si l'on peut dire, les latinistes et gréco-latins ne formeraient qu'une petite fraction; en bordure inférieure, les moins favorisés intellectuellement, autre minorité, seraient dirigés vers les activités concrètes et manuelles.

Il semble donc bien que notre actuelle organisation secondaire soit déjà dépassée et condamnée et qu'il

faut envisager chez nous un regroupement des sections réales — technique, générale, moderne — avec les classes supérieures; autrement dit, il convient d'organiser une coordination rationnelle et souple dans tous les ordres d'enseignement.

M. Monnier, chef de service de l'enseignement secondaire, a fort bien laissé entendre que là se trouvait le vrai problème. M. Yves Menthonnex — aimable président de ce forum qui associait aux trois maîtres cités, M. Beauverd, inspecteur scolaire, MM. Gudit, de Cossonay, et Marguerat, de Lausanne — conclut en soulignant la nécessité pour notre association de suivre de près l'ensemble du problème posé par la réforme des structures dans l'enseignement vaudois.

Dans une brève partie administrative, l'assemblée, présidée par M. Rastorfer, de Lausanne, avait au préalable discuté de quelques questions intéressant l'association. Relevons que les maîtres « prim-sup » sont heureux de la mise en usage du nouveau manuel de géométrie et d'algèbre Beauverd-Delacrétaz. Ils déplorent par contre les « sordides économies » réalisées au chapitre livres et matériel. Dans ce canton qui dépense des centaines de millions pour les autoroutes et l'Exposition nationale, en est-on là? Où sont donc les urgences en cette période de haute conjoncture?

G. Annen.

GENÈVE

GENÈVE

UAEE - Rapport présidentiel Exercice 1961-1962

Chères collègues,

J'aurais été contente de vous annoncer aujourd'hui que notre Amicale avait atteint un effectif de 100 membres actifs; en effet, celles d'entre vous qui ont assisté à notre dernière soirée « Perchettes » se rappelleront que nous y avons fêté la 100e adhérente. Hélas! Une récente lettre du secrétariat du Département me donnait la liste des démissionnaires de cette année, et j'ai dû constater avec regret une légère baisse de notre effectif.

Mmes Simone Soguel, Olga Thioly, Marie-Louise Comte, Anne-Lise Paunier, Anne-Marie Lang, vous quittez l'enseignement, faisant valoir, les unes, vos droits à une retraite amplement méritée, les autres pour raisons de santé ou d'ordre familial. Nous vous adressons à toutes, nos vœux les plus sincères; vous devenez, membres honoraires de l'UAEE, et nous espérons que vous nous ferez le plaisir de prendre part, le plus souvent possible, à nos réunions. A vous, tout spécialement, chère Mme Soguel, nous tenons à exprimer notre très grande reconnaissance. Merci pour tout le travail que vous avez accompli pour cette Amicale que vous avez présidée avec une compétence parfaite et un tact souriant, merci d'avoir accepté de nous représenter dans maintes commissions et ceci après la fin de votre carrière, puisque une fois encore, vous avez bien voulu vérifier nos comptes.

Au cours de cet exercice, 6 collègues ont demandé leur admission à notre Union. Ce sont d'abord 3 collègues du secteur spécialisé de l'enseignement qui ont passé de la section des Dames de l'UIG à la nôtre: Mmes et Mlles Elsa Grobéty, Hélène Meyer et Denise Spira. Enfin, 3 jeunes collègues de la dernière volée:

Mlles Marie-Claire Chevallier, Arlette Molinier et Marie-Louise Perron, auxquelles nous souhaitons une très cordiale bienvenue au sein de notre association.

Ces diverses mutations portent l'effectif de l'Amicale à 96 membres actifs, pour 95 l'an dernier.

Séances

Les visites d'entreprises se sont poursuivies avec le même succès: le 20 avril, l'usine **Laurens**, et le 4 mai, **Caran d'Ache** nous ouvraient leurs portes.

Le 26 avril, notre collègue Jeannette Leclerc nous retraçait son beau **voyage en Chine**, d'où elle a rapporté de merveilleux clichés en couleurs et maints objets typiques.

Le 14 juin, nous vous invitons à une séance d'information et de discussion au sujet des **classes d'adaptation**. Cette séance où nous avons pu écouter et questionner M. Jotterand, Mme Fert et M. Grillet, a été complétée par une très intéressante visite au **Centre d'observation de Conches**, le 19 octobre, pour notre sortie d'automne qui se terminait à **Villette**.

A la fin de l'année scolaire, notre traditionnelle soirée « Perchettes » nous réunissait à Bellevue.

Le 6 décembre, nous fêtons l'**Escalade** au Buffet de la Gare, où une attraction de choix nous était offerte par Mlles Chevallier, Berta, Thioly et Cuendet, qui ont réalisé un fort joli spectacle de marionnettes.

Le 24 janvier, autre repas traditionnel: **la fondue**, particulièrement réussie, chez le Kid.

Au cours de cet exercice, nous vous avons convoquées à **5 assemblées plénières** de l'UIG, assemblées au cours desquelles il fallut prendre des décisions concernant la réforme de l'enseignement secondaire inférieur, la revalorisation et la situation des membres du Syndicat de l'enseignement.

Activité du comité

Votre comité s'est réuni neuf fois ; il a pris part à 15 séances de comité mixte. Nous avons été convoquées à 7 séances de délégations ; le nouveau chef du DIP, M. Chavannes, nous a fort aimablement accueillies lors de la dernière de ces séances. La SPR nous a invitées à 3 réunions.

Quant à notre « carnet mondain », si j'ose dire, il a été bien rempli. Vernissage de l'exposition « Notre école primaire » ; distribution des brevets d'aptitude à l'enseignement, suivie d'une réception à l'Université ; inauguration de la « Petite Ourse » au Centre d'observation de Conches ; inauguration de la nouvelle bibliothèque scolaire de la Madeleine, inauguration de l'exposition de dessins d'élèves à l'école du Grütli, cérémonie en l'honneur de M. Grandjean, secrétaire général du Département, qui a fait valoir ses droits à la retraite ; vernissage de l'exposition « Arts et Loisirs », vernissage de l'exposition sur le Royaume de la Thaïlande, organisée par Fraternité Mondiale. Et puis, je n'aurai garde d'oublier la charmante réception faite au comité par Mlle Duparc et ses collègues qui nous firent les honneurs des jolies classes, ateliers et bureaux de la nouvelle Maison des Petits, toute gaie et pimpante.

J'ai assisté enfin, aux séances de récapitulation des examens préalables des études pédagogiques. Treize candidates ont entrepris en octobre dernier, les études conduisant au brevet de maîtresse d'école enfantine.

Les délégations au Département de l'instruction publique

Vous savez, bien sûr, que le directeur de l'enseignement primaire, M. Jotterand, a été nommé secrétaire général du Département de l'instruction publique, en remplacement de M. Grandjean. Nous en avons été particulièrement heureux, car nous pensons que ce choix ne pourra que servir la cause de l'enseignement primaire, et nous tenons à réitérer ici nos vives félicitations et nos vœux à M. Jotterand.

Les sujets importants, cette année, ont été la revalorisation, la réforme de l'enseignement secondaire, le recrutement.

Revalorisation

Le projet a été élaboré par le Département en accord avec les associations ; un rapport, rédigé par l'UIG, et précisant divers points concernant l'activité du corps enseignant primaire pendant et après les heures de classe, figurait dans l'exposé des motifs du projet.

Le point crucial a été pour nous d'apprendre au dernier moment que les maîtres de l'enseignement secondaire inférieur, en plus de l'augmentation générale de 10 %, allaient voir leur traitements alignés sur ceux de leurs collègues de l'enseignement secondaire supérieur. L'écart avec les traitements des enseignants primaires allait ainsi devenir considérable et amener des conséquences désastreuses pour le recrutement dans notre ordre d'enseignement où la pénurie se fait déjà si gravement sentir. Il a donc fallu intervenir très vite, et les autorités se rendant à nos raisons, modifiaient le projet. Un certain article, paru dans la « Tribune de Genève », et dû à la plume d'une de nos collègues (non membre de l'UAEE) aurait pu donner à croire que le corps enseignant infantin n'était pas associé à cette intervention qu'il aurait plutôt combattue, aussi avon-

nous estimé nécessaire une rectification mettant l'accent sur la parfaite entente unissant les sections de l'UIG.

Parallèlement à la revalorisation générale, les indemnités aux maîtres et maîtresses principaux ont été augmentées de façon appréciable.

Ceci dit, nous exprimons toute notre reconnaissance à nos autorités pour la compréhension dont elles ont fait preuve à l'occasion de cette nouvelle revalorisation.

Réforme de l'enseignement secondaire inférieur

Au cours de l'année, nos collègues primaires ont craint de perdre les 6e années. Ils ont été rassurés lors de notre dernière séance de délégations, lorsque M. Jotterand a déclaré que le nouveau cycle s'étendrait sur trois années correspondant aux degrés 7, 8, et 9. Le degré 7 sera partagé en classes A et B, soit fortes et faibles. Les degrés 8 et 9 comprendront probablement 4 sections, à savoir : littéraire, scientifique, culture générale et professionnelle. Les enseignants primaires auront accès à certaines de ces classes, selon des modalités qui ne sont pas encore déterminées.

Le nouvel ordre d'enseignement aura son propre directeur, subordonné au directeur de l'enseignement secondaire. Question bâtiments : des groupes scolaires seront vraisemblablement érigés dans la périphérie, chacun d'entre eux comprendra tous les types de classes. Une expérience sera tentée dès septembre 1962, avec quelques classes du degré 7.

Recrutement

La situation empire. En septembre dernier, 70 classes manquaient de titulaires. La direction de 20 de ces classes a été confiée aux candidates de 1re année ; pour les 50 autres, il a fallu engager de nouvelles suppléantes. On a heureusement trouvé des personnes ayant déjà une formation professionnelle, diplômées d'écoles normales soit d'autres cantons, soit de France et mariées à des Suisses. Mais que réserve l'avenir ? L'immigration continue, la natalité augmente, et l'on ne saurait engager du personnel non qualifié. Certaines mesures ont été prises au cours de l'année 1961 (possibilité d'accéder aux études après l'obtention du diplôme de l'école de commerce, ou encore d'un diplôme équivalant au diplôme de culture générale, ceci pour l'enseignement à l'école enfantine). On a envisagé l'engagement occasionnel des jardinières d'enfants, vous vous rappellerez que cette mesure a suscité parmi nous une forte opposition, et que nous avons demandé instamment que les 2e enfantines en tout cas, soient dirigées par des maîtresses. Le Département a créé des commissions chargées d'étudier ces palliatifs, nous y avons nos représentantes. Pour le diplôme équivalant au diplôme de culture générale, il est mis au point, et 2 personnes se sont inscrites pour passer les examens. Pour les commissions dites « Jardinières d'enfants » et « Suppléantes » où certains cas particuliers doivent être examinés, il n'y pas eu de convocation depuis près d'une année.

Lors de la dernière séance de délégations, M. Jotterand nous a laissé entendre que d'autres mesures pourraient être envisagées, si celles prévues en 1961 ne suffisaient plus à assurer le recrutement nécessaire. Nous aurons l'occasion d'en discuter en séance plénière, quand le Département nous aura soumis ses projets. Nous ne voulons pas anticiper, mais nous vous demandons d'ores et déjà de réfléchir très sérieuse-

ment à la question, les répercussions de certaines mesures (éventuelles, je le précise, mais à craindre malgré tout), pourraient être hautement préjudiciables à la valeur de notre profession. Un exemple : Ne vaudrait-il pas mieux voir les effectifs moyens de nos classes augmentés de deux ou trois élèves, plutôt qu'une réduction à deux ans de notre formation pédagogique ? M. Jotterand nous a assurés que, comme à l'ordinaire, le comité serait informé des intentions du Département, afin que les associations puissent définir leur position, il nous faut donc attendre, et espérer...

Cours de perfectionnement

Une initiative intéressante vient d'être prise par le Département, à l'intention du corps enseignant nommé. Une commission à laquelle nous sommes associés étudie l'organisation de cours qui seraient donnés par des inspecteurs, pendant la semaine précédant les vacances de Pâques, aux instituteurs, institutrices et maîtresses enfantines désireux d'y prendre part. Ce serait une expérience à laquelle pourraient participer une trentaine de personnes qui seraient alors remplacées dans leur classe. Pour l'école enfantine, c'est Mlle Basset qui dirigerait le cours et les démonstrations sur le jeu. Un détail : nous avons demandé que ces cours soient appelés cours d'information plutôt que de perfectionnement. Si cet essai se révélait concluant, les cours seraient repris. Nous vous tiendrons au courant des travaux de la commission.

Unité du corps enseignant

C'est à la fin de l'année 1958, qu'un heureux accord entre le Syndicat de l'enseignement et l'UIG permettait enfin que se réalisât l'unité du corps enseignant primaire et infantin, sur le plan corporatif. Une période d'essai de trois ans fut déclarée souhaitable, et une convention fixant les droits et prérogatives de chacun, avec les modalités d'application fut adoptée.

Aujourd'hui, cette période d'essai est terminée, et une déclaration commune, approuvée en séance plénière confirma la parfaite entente qui règne entre les membres de l'UIG, affiliés ou non au Syndicat de l'enseignement.

Il en résulte donc qu'il n'y a plus de membres doubles-affiliés, mais des membres de l'UIG à part entière, libres de faire partie du Syndicat de l'enseignement, qui poursuit par ailleurs son activité.

Nous rendons hommage à l'esprit de collaboration et à la collégialité qui, pendant ces trois années, ont animé nos collègues du SE, permettant ainsi que la réintégration se fasse sans heurt et à la satisfaction générale. Au moment où de graves problèmes se posent, il est de toute première importance que nous nous tenions les coudes. Nos collègues du Syndicat l'ont compris, nous les en félicitons, et nous les remercions.

Relations avec les autres cantons

Comme chaque année, nous avons été invitées à participer aux assemblées générales et congrès de nos collègues d'autres cantons : en mars, j'assistais au congrès de la SPN ; en juin, nous étions invitées par les « Kindergarteninnen » du canton de Berne, mais malheureusement, il nous était impossible de prendre part à cette assemblée ; à la fin du mois de mai, une déléguée de l'Amicale se joignait aux participants du Séminaire de Chexbres, où l'on traitait de l'évolution

de l'économie et ses répercussions sur l'enseignement et la jeunesse ; en octobre, Mlle Weyl nous représentait à Bâle, au congrès du « Schweizerischer Kindergartenverein » ; en novembre, j'avais le plaisir d'assister à l'assemblée générale des éducatrices des petits, à Ouchy ; enfin, le 27 janvier dernier, je prenais part au congrès de la SPV.

Société pédagogique romande

La SPR nous soumet pour la prochaine assemblée des délégués qui aura lieu le 10 mars 1963, un projet de nouveaux statuts.

M. Perrot, actuel président, nous dit :

« Notre société, qui fêtera son premier siècle en 1964, est soumise à la loi de l'évolution. Au risque de se voir reléguée à jouer des rôles de second ordre, elle doit s'adapter. Pour penser et résoudre les problèmes qui se posent à elle quotidiennement, elle doit rechercher des possibilités nouvelles et se donner des structures adéquates. De plus, pour se maintenir au niveau des sociétés similaires ou des associations professionnelles, culturelles et syndicales qui assurent le relais entre les autorités et le peuple et qui ont une influence déterminante, elle doit se donner les moyens de sa politique. Elle doit encore avoir l'ambition de devenir une force efficace, efficiente, dynamique et créatrice au service de l'école et du pays, eux aussi placés dans le contexte actuel, devant des tâches nouvelles et difficiles. Pour répondre à ces exigences modernes, la SPR a besoin d'hommes, de temps et d'argent. »

Le projet de statuts est accompagné de budgets différents, selon que l'on maintienne le statu quo, que l'on réorganise la SPR, qu'on lui accorde un siège central, que l'on engage un employé à mi-temps, ou que l'on nomme un secrétaire central.

Le comité mixte qui a examiné la question, est un peu effrayé par les conséquences financières de ce grand remaniement, trouvant que la disproportion entre la cotisation à la SPR et la part qui reviendrait à nos sections cantonales deviendrait excessive. De toute façon, et dans la situation actuelle, la cotisation SPR sera majorée cette année, du fait de l'augmentation des tarifs d'impression de l'« Educateur ». Le comité mixte enfin, n'est pas acquis à l'idée de certains organismes nouveaux, dont le projet de statuts envisage la création. Attendons pour le moment, les décisions qui seront prises lors de la prochaine assemblée des délégués.

Outre ces questions importantes, nous avons reçu un abondant courrier de la part du comité central de la SPR : questionnaires en vue de l'élaboration des rapports pour la FIAI, association dont nous avons également reçu le texte des résolutions adoptées lors de son dernier congrès ; procès-verbal d'une séance commune de la commission de la Guilde de documentation et des responsables des centres cantonaux de documentation et d'information ; une lettre de nos collègues de Berlin qui nous invitent à faire un séjour chez eux ; une statistique des salaires 1961, émanant du SLV.

Le 9 novembre dernier, le comité mixte de l'UIG rencontrait le comité central SPR, à l'ordre du jour : travaux de la commission intercantonale « Vers une école romande », sujet du prochain congrès de la Romande. Le 2 décembre, nous prenions part à la séance des rédacteurs de l'« Educateur ». Le 13 janvier, enfin, nous étions convoqués à une séance de présidents, en vue de l'examen des nouveaux statuts.

Conclusion

J'en arrive à la fin de ce rapport, et je ne voudrais pas le terminer sans remercier celles et ceux qui ont travaillé avec dévouement au cours de cet exercice 1961-1962 : j'adresse mes remerciements aux membres de notre comité dont l'amitié et les sages avis me sont précieux, à nos collègues du comité mixte qui sont pour nous un appui très sûr, à la vaillante équipe du Centre d'information et à son dynamique dirigeant, à toutes celles d'entre vous qui travaillent dans les

diverses commissions où elles représentent l'Amicale. Je n'oublierai pas les trois membres d'honneur de l'UIG que vous avez nommés par acclamations lors de séances plénières : Mlle Charmot, MM. Gaudin et Eric Pierrehumbert, dont le dévouement, le travail énorme et l'efficiencence ont, pour une large part, fait de notre Union ce qu'elle est aujourd'hui. Merci à vous toutes, enfin, qui avez eu la patiente bienveillance d'écouter ce long rapport.

M. Meyer de Stadelhofen
Présidente de l'UAEE

NEUCHÂTEL

NEUCHÂTEL

Où l'on ne parle pas de pénurie d'enseignants...

Nous avons sous les yeux un article de « La Suisse » du 16 juillet 1962 intitulé « Un parlement d'instituteurs ». L'auteur, qui signe F. G., trouve curieux (!) que « professeurs et instituteurs, femmes et hommes », soient si nombreux à siéger au Grand Conseil neuchâtelois (20 sur 115). Il en est stupéfait ! Il s'en prend aux députés incriminés de leur « désir de se mêler à la vie politique qui n'est peut-être pas tout à fait compatible avec l'objectivité dont doit faire preuve un instituteur ». C'est avouer que la politique de parti n'est jamais objective ou dévoiler une antipathie marquée à l'égard du corps enseignant.

Mais ce sont pourtant les électeurs qui ont fait leur choix en toute liberté et qui ont signifié à ces maîtres leur estime et leur confiance ! Et ces collègues mis à l'honneur n'ont-ils pas les mêmes droits que tous les citoyens, ou leurs fonctions devraient-elles les en priver *ipso facto* ? Cette conception dépassée depuis longtemps prendrait l'allure d'une farce.

Nous, nous disons tant mieux que le peuple reconnaisse en ces collègues dévoués à la chose publique des hommes et des femmes de valeur, des gens qui savent réfléchir et s'exprimer. Nous pensons que l'autorité des maîtres n'en peut être qu'affermie, leur prestige rehaussé et la profession elle-même honorée. L'exemple récent du Jura bernois est probant précisément au même titre.

W. G.

Règlement d'application de la loi sur les traitements

Le 9 juin, le Conseil d'Etat adoptait le règlement révisant la condition qui nous est faite par la nouvelle loi. Chacun l'a reçu ou le recevra incessamment par les soins des dépositaires du matériel scolaire.

On y constatera que nos revendications n'ont pas toutes rencontré la faveur du gouvernement. Ainsi, nous n'avons pas obtenu l'égalité de traitement pour les maîtres spéciaux porteurs du brevet A qu'ils enseignent au degré supérieur de l'Ecole primaire ou à l'Ecole secondaire. Autre chose : nous considérons qu'il n'y avait nulle raison pour que la leçon de 45 minutes qui compte pour une heure de traitement au degré secondaire soit maintenue à 50 minutes pour les primaires comme c'était le fait dans tous les enseignements autrefois. Pourquoi, même les tout petits de six ans doivent-ils subir la leçon de 50 minutes et qu'à 13 ans ils ne sont plus à même de la supporter ? Etrange psychologie !

En revanche, nous avons à noter quelques avantages, tels que l'abaissement du maximum des heures hebdomadaires à 32 heures pour les instituteurs et 30 pour les institutrices ; l'octroi de 4 mois de traitement en cas de retraite d'invalidité pour un titulaire dans le besoin ; le traitement mensuel doublé non seulement au 40e anniversaire de l'entrée en fonctions, mais aussi au 25e.

Tout semble avoir été prévu. Tout est clair. Tout a été achevé avec célérité. Au reste, chacun pourra consulter son exemplaire et y trouver matière à méditation...

W. G.

**accidents
responsabilité civile
maladie
famille
véhicules à moteur
vol
caution**

assurances vie

**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**



Vaudoise Vie

**La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps enseignant
secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois**

Rabais sur les assurances accidents

La paie de juillet

Tous les collègues, en vertu de l'annonce qui leur avait été faite officiellement, s'attendaient à recevoir leur première augmentation en juillet. Or, il s'est trouvé que, dans quelques communes, les calculs n'ont pu être achevés dans le délai prévu. Là, les traitements ont été servis comme en juin, c'est-à-dire sans changement. Dans d'autres localités, on a reçu un salaire amputé de 150 voire de 200 francs. D'où surprise et mécontentement.

Explication : nous avons deux patrons :

1. L'Etat qui, par la voie du Département de l'instruction publique, avait tenu sa promesse, soit le versement en juillet d'une paie augmentée d'au moins 50 francs et pour cela le solde des retenues devait être réparti sur les mois à venir s'il le fallait (pour les célibataires masculins et les collègues âgés). Exception faite pour les personnes enseignant sans posséder les titres légaux et recevant 10 % de moins, soit une augmentation de 45 francs seulement.
2. Les communes dont certaines tiennent à se réclamer de leurs prérogatives ont diminué les traitements de juillet de tout le solde des retenues pour en finir avec leurs calculs. On a lieu de penser qu'il aurait suffi de s'approcher des caissiers communaux qui se seraient sûrement prêtés à un arrangement.

Conclusion : Ne pas s'en prendre au Département qui a fait le maximum pour être conséquent avec ses déclarations. Tous les bordereaux individuels ont été établis avec précision pour l'échéance indiquée.

W. G.

Parmi nos membres

Admission : M. Jean-Michel Zaugg, instituteur à Bevaix, vient d'entrer dans la Société pédagogique. Qu'il y soit le bienvenu !

Démission : M. Marcel Oberli, jusqu'ici instituteur à Peseux, a passé dans l'enseignement secondaire. Si nous avons à regretter son départ de nos rangs, nous pouvons le féliciter de cet appel flatteur.

W. G.

Val-de-Ruz

Mardi soir 10 juillet, au cours d'une rencontre organisée à Vilars, la section du Val-de-Ruz de la Société pédagogique neuchâteloise a pris congé de M. Charles Bonny, inspecteur du 2^e arrondissement. M. Germain Divernois, président de la section, en termes chaleureux dit à M. Bonny tout l'estime que lui porte le corps enseignant qui a trouvé en lui un ami compréhensif, bienveillant et profondément humain.

A son tour, M. Bonny s'adressa une dernière fois au corps enseignant du vallon. Il le fit avec l'émotion que l'on devine, insistant notamment sur les excellentes relations qu'il a toujours entretenues avec maîtres et maîtresses qui furent, dit-il, des collaborateurs appréciés. Il rappela que seuls trois membres du corps enseignant en fonctions actuellement, Mlles Gaberel et Hoffmann, et M. Eggli, étaient déjà au Val-de-Ruz quand il devint inspecteur, il y a 27 ans. M. Bonny fut vivement applaudi, remercié et fêté comme il se doit.

A. S.

Les collègues des Montagnes ont aussi bénéficié de l'inspection de M. Bonny avant la nomination d'un troisième inspecteur. Qu'il leur soit permis d'ajouter à ces quelques lignes l'expression de leur reconnaissance. Ils ont pu apprécier l'amabilité de M. Bonny, son entente avec les membres du Corps enseignant du Haut, son discernement dans l'exercice de ses fonctions, ses encouragements. C'est ce qui lui vaut de laisser à chacun un très beau souvenir.

Nous lui présentons nos vœux les meilleurs pour une longue et douce retraite en juste récompense de son grand labeur et de son dévouement.

W. G.

En marge de la réforme de l'enseignement

Chacun sait que le latin a été une des pierres d'achoppement de la réforme rejetée par le peuple. Il nous a paru de quelque intérêt, et sans prendre position, de donner ici l'écho d'une voix autorisée, celle du nouvel académicien Jean Guéhenno, écrivain remarquable très versé dans l'étude des lettres et des langues mortes. C'est dans le volume « Sur le Chemin des Hommes » (Ed. Grasset) qu'on trouve son opinion sur l'enseignement du latin :



Henniez-Lithinée S. A., Henniez

L'eau qui fait du bien!

« Le latin n'est plus qu'un prétexte. On accepte que les élèves ne le sachent jamais, mais on proclame qu'il fournit des occasions que ne fournit aucune autre langue au monde, de les exercer à l'analyse logique et grammaticale. Il est « formatif » : rien ne sert de le savoir, mais toute tête, pour devenir bonne, doit avoir été éprouvée par lui. Le latin devient une sorte de puzzle sur lequel ces pauvres enfants, à raison d'au moins six à huit heures par semaine, travailleront pendant six années, étant bien entendu qu'ils n'en reconstitueront jamais la figure entière et ne doivent pas même y penser. Mais telle est sa vertu revigorante qu'il suffit, pour la santé éternelle de votre esprit, que vous vous soyez frotté à lui pendant six années...

« Ainsi, ces beaux vieux mots qui signifièrent toute la grandeur romaine, qui furent toute une école du civisme, de l'éloquence et du droit, où l'on peut voir commencer toute la vie intellectuelle, morale et politique de l'Occident, ne sont plus que des énigmes à casser la tête des petits enfants, des combinaisons de voyelles et de consonnes où l'on suit les jeux des labiales et des dentales, les transformations des finales, les cas, etc. Après six ans de travail, on leur propose de traduire un petit texte de dix à quinze lignes et on mesure leur mérite au nombre des contresens possibles qu'ils n'ont pas faits. Les voilà bacheliers ! bien décidés à ne plus jouer jamais à ce puzzle imbécile et à ne lire jamais plus une ligne de latin, mais, hélas ! et non moins fermement, à y contraindre leurs fils, quand le temps en sera venu. Je ne sais si l'humanisme classique et plus solide en d'autres pays d'Occident. Je regrette et je crois absurde que des centaines de milliers d'adolescents, dans mon pays, fassent semblant d'apprendre le latin, mais que pas un sur mille n'ait lu, dans une traduction, « L'Enéide » tout entière.

« Je sais, d'expérience, tout ce qu'on peut devoir au grec et au latin, mais ces vieilles choses, justement, ne supportent pas d'être avilies. Leur étude est longue et difficile. Elle ne gagne rien à être trop précoce.

« Le temps manquant pour qu'on en fasse une étude sérieuse, l'enseignement du latin est devenu un exercice purement grammatical, un rebâchage des rudiments sans aucune valeur de culture. Il amuse d'abord les petits enfants comme un jeu de mots croisés jusque vers leur quatorzième année. Il ennuie et rebute les adolescents, dès que les vraies questions du monde leur sont apparues. »

Cela suffit. Et convenons bien que ces déclarations vigoureuses ne valent que pour la France...

W. G.

Préparation accélérée du corps enseignant

Trois cents personnes ont demandé au Département de l'instruction publique des renseignements sur ces cours spéciaux. Deux cents se sont inscrites pour participer au cours de sélection. Une centaine ont été retenues sur la base d'un dossier individuel. Quatre-vingt-quatre ont suivi le cours de sélection. Sur ce nombre, vingt-six ont été admises au cours principal. En plus, huit candidats en sont dispensés en raison de leurs titres (bachot ou maturité commerciale) qui leur confèrent l'admission à l'Ecole normale cet automne. Donc, trente-quatre candidats seulement sont censés pouvoir acquérir le diplôme d'enseignement. On ne peut en tout cas pas contester au Département le sérieux de sa sélection et de ses exigences.

Il nous a paru intéressant de donner ici quelques exemples des épreuves de français (orthographe, grammaire, vocabulaire-rédaction) auxquelles ont été soumis les candidats. La dernière subie était éliminatoire.

ORTHOGRAPHE

I. Certains des mots suivants sont mal orthographiés. Trouvez-les :

Lorsque, parce que, parmis, dehors, derrière, là-bas, le lendemain, certe, peut-être, d'abord, quelconque, dorénavant, plutôt, le dixième, la douzaine, d'avantage, améliorer, toujours, aux alentours, autour de, vingt-cinq, aucun, chacun, quelqu'un, la plupart, volontiers, fertile, stérile, acquitter, acquérir, fuir, nuire, longtemps, au-dessus, épouvantable, le gramuement, fragile, l'extrémité, dommage, débarasser, élire, le langage, le costume, ci-joint, arrêter, prêter, le chalet, apercevoir, ardent, patiemment, la brume, la clareté, la cime, la colline, gentiment, la dureté, dispenser, l'asile, l'obligeance, l'ennui, une augmentation, évidemment, intéressant, une offence, la boîte, attraper, développer, s'asseoir, ressembler, ressortir, annuler, le caractère, exciter, excellent, excessif, la rareté, un cours, freiner, fatigant, fraîche, le dégât, le millon.

II. Ecrivez les mots suivants au féminin :

délicat, aigu, fluet, cruel, gras, concret, inférier, un héros, bref, un parrain, faux, jaloux, long, dévot, assidu, amer, épais, partial, frais, vieux.

Donnez le pluriel des noms suivants :

le clou, un vœu, un détail, le local, le festival, un cerf-volant, un gratte-ciel, une chauve-souris, un noyau, un neveu, un geste amical, un abat-jour, une avant-garde, un boeuf, l'œil.

Ecrivez en toutes lettres les nombres suivants :

30 ; 25 ; 85 ; 110 ; 158 ; 210 ; 1215 ; 2540 ; 10.538 ; 2.000.000.

III. Corrigez, dans les phrases suivantes, les participes passés dont l'accord n'est pas correct :

Ils se sont levés à huit heures.

Pourquoi ne s'est-elle pas lavé les mains ?

Ils se sont proposés une belle promenade.

Elle s'est coupé le doigt en travaillant.

Elle s'est proposée pour nous aider.

Nous nous sommes empressés de répondre à votre demande.

Vous a-t-elle remercié ? Non, elle s'en est dispensé.

Ils ne nous ont pas répondu.

Nous nous sommes refusés à prendre une telle décision.

Ils se sont emparés de la ville.

Elle s'était donné à son travail avec enthousiasme.

Ils ne se sont pas aperçu de leur erreur.

Ils se seraient bien passé de nous écrire.

Ils se sont plaints de votre absence.

Elle s'est adressé à nous pour avoir des renseignements.

Nous nous sommes efforcé de lui venir en aide.

Elle s'est servie de son dictionnaire.

Nous ne les avons pas entendu partir.

Elle les a vus prendre le train ce matin.

Elle s'est sentie blessée.

Il ne les a pas regardé travailler.

Ils se sont approchés, se sont arrêtés, et se sont entre-tenu avec nous quelques instants.

Elle s'est attirée de graves reproches.

Ce sont là des détails dont elle ne s'est jamais souciés.

Elle s'est heurtée à de grosses difficultés.

J'ai reçu votre lettre ainsi que la facture que vous y avez joint.

Les vacances dont nous avons beaucoup jouis sont maintenant terminées.

Il a eu tort de ne pas reprendre contact avec les amis dont il s'était séparés.

C'est votre sœur que j'avais crue reconnaître.

Ils se sont sentis menacés.

Nous nous sommes vus entourés de mendiants.

Elle s'est montrée heureuse de nous voir.

Il ne nous aurait pas écouté parler plus longtemps.

Elle ne s'est pas rappelée votre nom.

GRAMMAIRE

Dans un texte donné, il s'agissait de relever tous les *articles*, dans d'autres les *noms propres* et les *noms communs*, les *pronoms* en les déterminant, les *adjectifs qualificatifs*, les *adjectifs possessifs*, les *adjectifs démonstratifs*, les *adverbes*, les *prépositions*, les *conjonctions* de coordination et de subordination.

Dans un texte classique, certains mots étaient soulignés et il fallait en faire l'analyse grammaticale.

Dans un texte, souligner telle ou telle espèce de mots.

Dans un autre, donner la fonction des termes soulignés.

Vocabulaire et rédaction :

— Ire série :

1. Quels sont les substantifs correspondant à : cueillir, réveiller, bégayer, récompenser, se résigner, se recueillir, posséder, mentir, voler, ressembler, répondre, vendre, acheter, accueillir, obliger, bercer.

sain, doux, vif, gai, prudent, honnête, dédaigneux, vieux, fort, bon, laid, méchant, sage, docile, noble, rapide, savant, religieux, fraternel, beau.

Etc. (encore six alinéas semblables).

2. Quels sont les adjectifs correspondant à : mort, venin, navigation, peur, déluge, danger, prix, douleur, lieu, fruit, mer, siècle, année, semaine, mois, maître, mémoire, monstre.

Suivent trois alinéas pareils.

3. Quels sont les verbes qui correspondent à : fleur, ample, berceau, le tas, élan, poison, miette, long, court, large, noir, pire, sourd, gorge, courage, conclusion, air, pauvre, bouillant, froid, têtue, digérer.

Auxquels s'ajoutent six alinéas analogues.

4. Dans les phrases suivantes, trouvez le contraire de : une pomme aigre, une rivière lente, une réunion privée, un son grave, une conviction faible, un travail facile, une neige dure, un chemin sec, une rue large, un problème simple, un corridor sombre, un champ fertile, un visage gai, une réponse logique, une attitude résolue, une réponse exacte, un garçon patient, un chemin praticable, un vent régulier, une écriture lisible.

Suivent quatre alinéas de mots dont il fallait donner les antonymes, puis un texte des mots soulignés duquel il fallait donner le contraire.

— Dans une seconde série :

1. Texte parsemé de blancs à combler par les mots convenables.

Ex : Ceux qui habitent une île sont des ...

2. Trouver le mot qui répond à la définition donnée.

Ex. : Un journal qui paraît une fois par semaine est un ... ; une fois par jour est un ...

3. Trouver un ou plusieurs synonymes des mots suivants :

l'audace, le danger, l'offense, l'abîme, l'abondance,

décider, abandonner, terminer, un geste, affreux, détestable, tranquille, aider, effrayer, alimenter, l'allégresse, amasser, amener, se rappeler, ardent, aride, enlever, assurer, attacher.

— Dans une troisième série, six textes de grands écrivains dans lesquels certains mots étaient soulignés, et que des enfants de 11 à 12 ans étaient supposés ne pas avoir compris. Il y avait lieu de trouver un terme équivalent ou une phrase complète explicative, un exemple approprié.

W. G.

† Mme Marguerite Calame-Guéniat

Ironie du destin ! Au moment même où les cloches sonnaient en toute allégresse pour la fête de la jeunesse à Neuchâtel, le glas funèbre accompagnait au champ du repos, à Delémont, une éminente institutrice du chef-lieu, Mme Calame, enlevée à l'affection des siens, de ses élèves et de ses collègues après une très courte maladie, à l'âge de soixante ans.

M. Evard, directeur, M. Duckert, président de la Société pédagogique, et une collègue, amie de la défunte, Mlle E. Gentil, ont eu l'amabilité de nous remettre quelques notes biographiques que nous avons cherché à condenser ici. Merci !

Le 12 juillet, « l'accueil silencieux des élèves dont les visages tristes disaient mieux que des paroles que, malgré toutes ses insuffisances mentales ou caractérielles, chacun d'eux comprenait parfaitement qu'il venait de perdre une maîtresse et en même temps une maman.

» Fille de pédagogues distingués, Mme Calame avait étudié à Delémont, à Fribourg et en Belgique pour obtenir les brevets d'institutrice, de maîtresse de gymnastique et d'enseignement ménager. Elle se perfectionna dans les écoles Montessori. Elle enseigna à Delémont de 1921 à 1927, séjourna une dizaine d'années en Belgique puis, dès 1941, collabora à la direction de la Maison d'éducation de Malvilliers, à la création de la Maison d'observation « Le Vanel ». Après la mort tragique de son mari, Mme Calame reprit la classe inférieure de développement à Neuchâtel dont elle assuma la direction pendant neuf ans. Qui pourra jamais évaluer la somme de dévouement, de patience, de calme, de bonté que Mme Calame a dépensée pour ces déshérités ? Il fallait des qualités pédagogiques et morales exceptionnelles pour réussir dans une si lourde tâche. Et Mme Calame y réussit au-delà de toute expression. Le vide que crée le départ d'une institutrice si pleine d'humanité et si consciente de sa mission sera douloureusement ressenti à Neuchâtel aussi bien par les autorités que par les collègues, les enfants et leurs parents. »

A Delémont, seuls M. Duckert et deux collègues purent prendre part à la cérémonie funèbre en raison de son amère coïncidence avec la Fête de la jeunesse. Ils y représentèrent la SPN dont Mme Calame était membre actif, la direction et les autorités scolaires. Le pasteur Dumont y parla au nom de la SNUP dont relève l'institution de Malvilliers, et M. Duckert rappela ce que fut notre collègue disparue :

« Elle a fait pour les déshérités de Malvilliers le sacrifice de sa vie de famille, de sa liberté, de ses moments de repos, acceptant avec une force morale admirable cette servitude ininterrompue, secondant sans défaillance son mari dans cette tâche redoutable et ingrate, faisant à ses côtés œuvre de pionnier dont les traces ne s'effaceront pas.

» Puis, lorsqu'un sort tragique la laissa seule, c'est
 » aux enfants d'une classe de développement de Neu-
 » châtel qu'elle prodigua les trésors d'un inlassable dé-
 » vouement, d'une affection lucide, d'une formation pro-
 » fessionnelle qu'elle perfectionnait d'année en année.
 » Jamais il ne lui vint à l'idée de faire relâche malgré
 » la terrible fatigue qui l'accablait de plus en plus,
 » minant sa santé, sans toutefois entamer son courage,
 » son enthousiasme et sa bonne humeur.»

Le soussigné voudrait ajouter à cet éloge posthume l'expression de son chagrin pour avoir connu Mme Calame de près dans les voyages qu'organise la SPN où chacun put apprécier sa cordialité primesautière, ses

propos spirituels, sa culture et aussi, dans la conversation privée, l'élévation et la délicatesse de ses sentiments. C'est avec émotion qu'il évoque ces souvenirs. Il partage la douleur des collègues du chef-lieu.

Une femme d'élite, un pédagogue remarquable n'est plus.

Que son exemple, comme le dit M. Evard, puisse susciter d'autres vocations !

A la famille de Mme Calame, à son frère, M. Guéniat, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy, en particulier, nous présentons notre très vive et profonde sympathie.

W. G.

JURA

BERNOIS

Synode du corps enseignant du district de Moutier

Comme le veut la tradition, le synode d'été s'est tenu en dehors de la Prévôté. Cette année, le jury avait choisi la riante Ajoie, et plus spécialement Porrentruy, comme lieu de ralliement.

L'assemblée, rondement menée par son dynamique président, M. Robert Straehl, se déroula le 9 juillet, à l'Hôtel de Ville. Une cinquantaine de membres étaient présents. On notait la présence de M. H. Liechti, inspecteur secondaire, qui prit la parole et brossa un intéressant tableau des problèmes communs aux écoles secondaires et primaires.

L'ordre du jour comprenait notamment les admissions dans la section, un bref rapport d'activité ainsi que la nomination du nouveau comité qui est formé de MM. Paul Schöni, instituteur à Court, président ; Pierre Siegenthaler, maître secondaire à Malleray, vice-président ; André Juillerat, instituteur à Sorvilier, caissier ; Gilbert Jung, instituteur à Court, secrétaire ; Mlle Marylène Friedli, institutrice à Sorvilier, membre.

La partie administrative étant terminée, tout le monde se rendit au Château. Là, M. le professeur V. Erard fit un exposé magistral et passionnant sur l'histoire de Porrentruy et, partant, du Jura tout entier. Chacun eut plaisir à suivre M. Erard à travers le Château et les vieilles rues de la ville. La visite de ce Panthéon jurassien qu'est le cimetière Saint-Germain impressionna chacun.

Puis ce fut le dîner, qui fut servi à Courchavon et se prolongea fort avant dans l'après-midi. Après quoi le retour s'effectua par Saint-Ursanne et Soubey.

MM.

Assemblée générale annuelle de l'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs de Porrentruy

L'Amicale d'anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs a tenu son assemblée générale annuelle le 3 décembre à l'Ecole normale de Porrentruy.

Son président, M. Georges Rais, instituteur, y a salué l'assistance et relevé la présence de M. Ed. Guéniat, directeur, et de plusieurs membres du corps enseignant de l'Ecole normale.

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les rapports du président et du trésorier ont été acceptés avec remerciements à leurs auteurs. Puis le comité a pré-

senté un programme d'activité chargé pour 1961. En effet, il assurera la publication d'un premier bulletin, dont la matière sera fournie par un opuscule de feu Ed. Beuchat. Alors que celui-ci était maître d'application à l'Ecole normale, il réunit ses expériences pédagogiques, sur la fin de sa carrière, en un fascicule intitulé : « L'élève-maître devant la classe ; premiers pas, premiers écueils ; conseils ». Ces quelques pages, qui prennent aujourd'hui la valeur d'une manière de testament pédagogique, ont attiré l'attention de maints pédagogues, même en Suisse romande. En effet, MM. Dottrens, Roller, le secrétariat du Bureau international de l'éducation reconnaissent la valeur pédagogique de ce travail, sa portée, la somme d'expériences qu'il représente. En publiant « L'Elève-Maître devant la classe », l'Amicale tient à rendre un témoignage de reconnaissance à Ed. Beuchat ; elle ne peut le faire mieux qu'en faisant connaître et apprécier son œuvre à sa juste valeur.

Indépendamment de la publication d'un bulletin, le comité a été chargé de régler la question de la mise à disposition des membres de l'Amicale de certains moyens de l'Ecole normale, et de se mettre en quête de matière pour le prochain bulletin.

C'est au cours de cette assemblée que l'Amicale s'est prononcée sur le problème d'une éventuelle fusion avec la société Vieille-Stella. Le rapporteur, M. G. Rais, a situé le problème dans ses grandes lignes, et présenté un projet de statuts. En effet, le comité de l'Amicale a tenu des séances communes avec les organes dirigeants de la société Vieille-Stella ; ces contacts ont abouti à l'élaboration d'un projet de statuts.

Après discussion, l'assemblée s'est prononcée à l'unanimité pour la fusion avec Vieille-Stella sous le titre : Stella Jurensis, Amicale des anciens élèves de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy, sous réserve d'approbation du projet de statuts par l'assemblée générale de la société Vieille-Stella.

Puis M. Guéniat a donné à l'assemblée un aperçu de l'activité générale de l'école, soulignant notamment que la jeune communauté des élèves élargit son champ d'action et organise avec succès des manifestations culturelles et sportives. Il a fait revivre quelques instants d'émotion à ses anciens élèves en les retremplant dans l'atmosphère de « leur » école.

Après cette assemblée très constructive, les participants se regroupèrent amicalement autour d'une collation offerte par la direction de l'Ecole normale, et passèrent encore quelques beaux moments dans la plus franche cordialité.

X

DE TOUT**ETC.****Œuvre suisse des Lectures pour la jeunesse**10e prix littéraire de l'Œuvre suisse
des Lectures pour la jeunesse - Année 1962

Le comité romand de l'OSL, toujours plus soucieux d'obtenir des textes de valeur, organise, avec l'appui financier d'un mécène lausannois, un nouveau Prix littéraire offert à tous les écrivains de langue française.

Conditions du concours :

1. Les textes présentés doivent être inédits.
2. Le choix du sujet est libre : aventures, voyages, histoire, fantaisie, etc. Néanmoins chaque récit visera à laisser à l'enfant un souvenir bienfaisant et lumineux. Aucune allusion à des pratiques ténébreuses, spiritiques et autres ne sera acceptée, même dans les contes de fée. Valeur éducative et littéraire entrent en ligne de compte dans les appréciations du jury.
3. Les manuscrits auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial.
4. Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom et l'adresse de l'auteur.
5. Les textes seront adressés en trois exemplaires à F. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne (Suisse), avant le 30 septembre 1962.
6. Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres, jugera sans appel.
7. Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes jugés dignes d'être publiés, soit :
 - a) un premier prix de 700 francs
 - b) un deuxième prix de 600 francs
 - c) un troisième prix de 500 francs
8. Les manuscrits primés deviennent propriété exclusive de l'OSL et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central.
9. Les manuscrits non retenus seront retournés à leur auteur.
10. Les auteurs participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 28 mai 1962.

Le président du comité romand de l'OSL
F. Rostan

Bibliographie

Une Patrie à faire, par Charly Clerc. Editions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel, 1960. 105 p., 5 fr. 50.

Peu avant sa mort, en 1958, Charly Clerc avait prononcé à la radio une série de conférences. Ces textes, recueillis et présentés par J.-R. de Salis, nous apportent le dernier message de l'écrivain neuchâtelois.

Charly Clerc était un des rares esprits de ce pays à connaître parfaitement nos trois langues et nos trois cultures nationales. Pour lui, le sort de ses compatriotes était lié à celui de la chose publique. La patrie n'est pas une donnée immuable de l'histoire ou de la géographie, elle doit être repensée par chaque génération : elle est une création continue.

Parce qu'il aimait son pays et ses concitoyens, l'auteur n'a pas craint de leur parler avec franchise. Les vérités qu'il leur laisse ne sont pas toujours agréables

à entendre. Il condamne une certaine paresse intellectuelle et une bonne conscience un peu facile qui nous vouent à la médiocrité.

« Vous me direz : « L'essentiel, c'est de bien apprendre, de bien manier la langue maternelle. C'est déjà assez difficile. » Mais oui, cela premièrement. Mais à nous, Suisses, il nous est demandé plus qu'à d'autres. Je ne cesse de le redire. Il nous est très souvent demandé de saisir la pensée de ceux-là qui parlent une autre langue. Il nous est demandé, souvent aussi, de savoir exprimer notre opinion dans une langue que n'est pas la nôtre, pour qu'il y ait échange, rapprochement, situation franche, comme si nous étions dans le service diplomatique ! »

Puisse ce message être entendu.

F. B.

Une entreprise à soutenir**La Guilde du Théâtre**

Elle compte déjà plus de 6 000 membres après une année d'existence, résultat magnifique qui prouve que le théâtre romand est bel et bien vivant !

La Guilde a pris rapidement de telles proportions que les organisateurs ont perdu tout contact avec les membres. Ils souhaitent trouver quelques militants qui travaillent pour la Guilde et en soient les porte-parole.

Collègues de partout, ceci vous concerne !

Nous aimerions que dans chaque collège il y ait un représentant de la Guilde, afin qu'elle soit toujours plus vivante et efficace. Donc pas d'hésitation, remplissez le coupon ci-contre et envoyez-le à

Anne-Marie Fayet,**institutrice, rue de la Paix 24, Renens.**

Merci !

* * *

Je désire collaborer à la Guilde du Théâtre.

Nom

Adresse

Collège

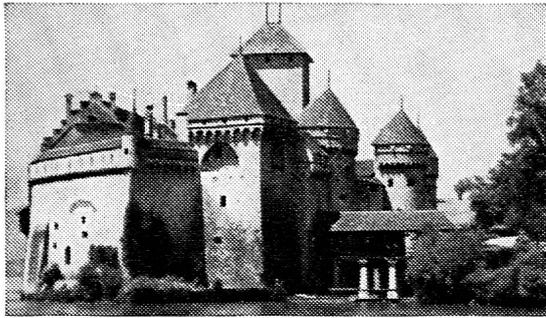
* * *

Pour tous renseignements sur la Guilde du Théâtre, consulter « Panorama » (Théâtre Municipal de Lausanne).

FORMES DURABLES D'HUMUS

Les formes durables d'humus que contient le sol sont tout aussi précieuses que l'humus nutritif. C'est en effet d'elles que dépendent la fertilité et la structure grumuleuse des sols. Là où l'humus durable fait défaut, le sol s'encroûte rapidement, la vie s'y ralentit et la croissance des plantes laisse à désirer. Epanche régulièrement du compost ou du compost de tourbe, c'est faire ce qu'il y a de mieux pour maintenir à un degré élevé l'activité biologique du sol. Il importe toutefois de n'utiliser pour la préparation du compost que des produits de compostage dont on est sûr qu'ils favorisent la formation d'humus durable, comme par exemple le Composto Lonza. On arrive ainsi à obtenir avec des déchets du jardin, des feuilles, de l'herbe, etc., un compost qui constitue une source d'humus aussi favorable que les meilleurs produits similaires du commerce, et qui revient généralement meilleur marché.

L.



VISITEZ LE CHATEAU DE CHILLON

près de Montreux

Entrée gratuite pour les classes primaires officielles

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE

8. Beau-Séjour

Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

PAPETERIE de ST-LAURENT

Charles Krief

RUE ST-LAURENT 21

Tél. 23 55 77 LAUSANNE Tél. 23 55 77

Satisfait au mieux:
Instituteurs - Etudiants - Ecoliers

école
pédagogique
privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 2
Pontaise 15, Lausanne

● Formation de
gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

Prochaine rentrée: 10 septembre

La directrice reçoit tous les jours de 11 h
à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous

Membres du corps enseignant, vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage

Lausanne

L'heure de plaisir...

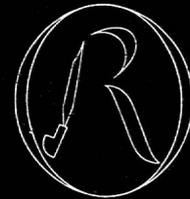
La journée de soleil...

Des vacances profitables...

Conditions spéciales

faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

PHOTOGRAVURE REYMOND S.A.
LAUSANNE (SUISSE)



illustrateurs de l'impression typographique depuis

1890

Nouilles spéciales aux légumes
"CRUS ET FRAIS"

Légumac

"LA TIMBALE & SEMOULINE"
YVERDON ET FRIBOURG



Café-restaurant du col de la Givrine

La Givrine / Nyon (Suisse) - Alt. 1212 mètres

M. et Mme P. NOTZ. Tél. (022) 9 96 15. Bonne table. Bonne
cave. But idéal pour sports et excursions. Trains été et
hiver. Parc pour 400 voitures. Ouvert toute l'année.



43^e

Comptoir Suisse
Lausanne

8-23 septembre 1962

Expositions spéciales:

« Du Troc à la Monnaie »
« L'Exploration de l'espace »

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e
J. A.
Montreux 1